

CHA 50 2015.STA.10452

Déclarations de planification

Version 2

Le 03.06.2018 / CDA

Introduction d'un frein à la réglementation au niveau cantonal. Rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre du postulat 183-2015 Lanz (Thoune, UDC)

Auteur-e-s	Proposition		+	-
			++	--
CIRE (Bauen, Les Verts)	1.	Au chapitre « Analyse d'impact de la réglementation / Répercussions » sur l'économie de son rapport sur les différents projets, le Conseil-exécutif rendra compte du résultat de la check-list ou expliquera pourquoi elle n'a pas été utilisée en termes simples et cohérents.	+	
Luginbühl (PBD) Reinhard (PLR)	2.	Le Conseil-exécutif évaluera l'utilisation de la check-list trois ans après son entrée en vigueur et rendra compte des résultats au Grand Conseil sous une forme appropriée.	+	